



Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

Sous-direction du recrutement

**MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA
RECHERCHE**

**CONCOURS D'ACCÈS AU CORPS DES PROFESSEURS
DE LYCÉE PROFESSIONNEL
(CAPLP)**

SCIENCES ET TECHNIQUES MÉDICO-SOCIALES

**CONCOURS INTERNE
et
CONCOURS D'ACCÈS A L'ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION
DES PROFESSEURS
DE LYCÉE PROFESSIONNEL (CAER)**

**RAPPORT DE MADAME FRANÇOISE GUILLET
INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE
PRÉSIDENTE DU JURY**

2010

SOMMAIRE

| | Pages |
|--|-------|
| Composition du jury | 3 |
| Concours interne public | |
| ° Renseignements statistiques | 5 |
| Concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel | |
| ° Renseignements statistiques | 6 |
| Epreuve d'admissibilité : | 7 |
| ° Etude scientifique et technologique | |
| * Rapport de l'épreuve | 7 |
| * Eléments de corrigé | 9 |
| Epreuve d'admission : | 12 |
| ° Exploitation pédagogique d'un thème technologique | |
| * Sujet n°1 | 13 |
| * Sujet n°2 | 15 |
| * Sujet n°3 | 16 |
| * Sujet n°4 | 17 |
| * Rapport de l'épreuve | 18 |
| * Eléments de corrigé | 20 |
| Conclusion générale | 22 |
| Enseignements assurés par les professeurs STMS en LP | 23 |
| Bibliographie | 24 |
| Définition des épreuves du concours interne | 26 |
| Programme du concours interne | 27 |

COMPOSITION DU JURY

CA-PLP INTERNE

| | |
|----------------------------|---|
| Mme Françoise GUILLET | Inspecteur Général de l'Éducation Nationale – Présidente |
| Mme Véronique MAILLET | Inspectrice de l'Éducation Nationale – Académie de REIMS – Vice-Présidente |
| M. Alain CASTEL | Professeur de lycée professionnel - Académie de MONTPELLIER |
| M. Serge CAUD | Professeur de lycée professionnel - Académie de CRETEIL |
| Mme Nathalie CHARLES | Professeure de lycée professionnel - Académie de VERSAILLES |
| Mme Michèle DEJOUANY | Professeure de lycée professionnel – Académie de POITIERS |
| M. Thierry DEVULDER | Professeur de lycée professionnel – Académie de REIMS |
| Mme Pascale FRANÇOISE | Professeure de lycée professionnel – Académie de CAEN |
| Mme Paule LALLEMAND | Professeure de lycée professionnel – Académie de NICE |
| Mme Valérie LECADET | Professeure de lycée professionnel – Académie de VERSAILLES |
| Mme Edith LE GRIUEC | Professeure de lycée professionnel – Académie de RENNES |
| Mme Véronique PISANI ANDRE | Professeure de lycée professionnel – Académie de GRENOBLE |

Mme Pascale PORTES

Professeure de lycée professionnel – Académie de
TOUOUSE

Mme Catherine RAGAZZI

Professeure de lycée professionnel – Académie de NANCY-
METZ

Mme Nadine RODRIGUEZ

Professeure de lycée professionnel – Académie de PARIS

Mme Nathalie SZABO CRAMMER

Professeure de lycée professionnel – Académie de LILLE

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

CONCOURS INTERNE

| | |
|---|------------|
| Candidats inscrits | 415 |
| Candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité | 216 |
| Candidats admissibles | 42 |
| Candidats présents à l'épreuve orale d'admission | 41 |
| Candidats proposés pour l'admission | 20 |
| | |
| Epreuve d'admissibilité | |
| Note la meilleure | 13,90 / 20 |
| Moyenne générale des candidats admissibles | 09,54 / 20 |
| | |
| Epreuve d'admission | |
| Note la meilleure | 18,25 / 20 |
| Moyenne générale des candidats admis | 12,57 / 20 |
| | |
| Ensemble des épreuves (admissibilité et admission) | |
| Moyenne la meilleure | 15,68 / 20 |
| Moyenne générale des admis | 11,71 / 20 |

**CONCOURS D'ACCÈS A L'ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION
DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL (CAER)**

| | |
|---|------------|
| Candidats inscrits | 99 |
| Candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité | 65 |
| Candidats admissibles | 12 |
| Candidats présents à l'épreuve orale d'admission | 12 |
| Candidats proposés pour l'admission | 5 |
| | |
| Epreuve d'admissibilité | |
| Note la meilleure | 13,16 / 20 |
| Moyenne générale des candidats admissibles | 10,48/ 20 |
| | |
| Epreuve d'admission | |
| Note la meilleure | 17,82/ 20 |
| Moyenne générale des candidats admis | 15,01/20 |
| | |
| Ensemble des épreuves (admissibilité et admission) | |
| Moyenne générale des admis | 13,56/20 |

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE : ÉTUDE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Rapport établi par Mesdames CHARLES, DEJOUANY, FRANÇOISE, LALLEMAND, LECADET, LE GRIUEC, PISANI ANDRE, PORTES, RAGAZZI, RODRIGUEZ, SZABO CRAMMER et Messieurs CASTEL, CAUD, DEVULDER.

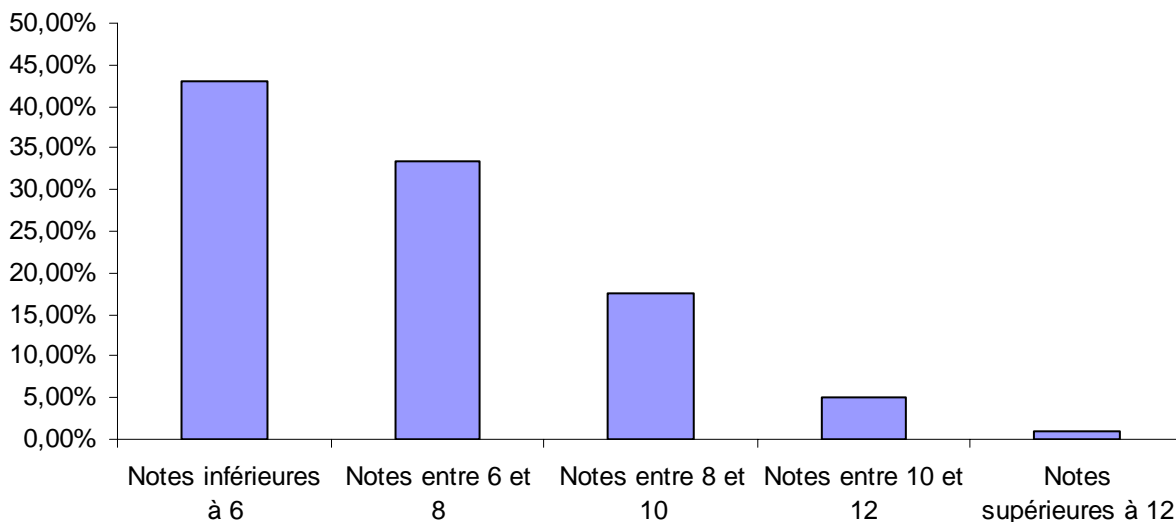
Sujet

Consultable sur le site <http://www.education.gouv.fr/cid4927/sujets-des-epreuves-d-admissibilite-et-rapports-des-jurys.html>

1 – RÉSULTATS CONCOURS INTERNE

- Moyenne générale de l'épreuve 6,37/ 20

- Répartition des notes



- Pourcentage des notes supérieures ou égales à 10 6,01%

- Meilleure note de l'épreuve 13,90 / 20

2 - OBSERVATIONS DU JURY

2-1 Constats sur la partie biologie et microbiologie

Le jury a apprécié :

- les schémas réalisés et commentés pour le nucléotide et l'allèle ;
- une classification expliquée des moyens de prévention de la toxoplasmose ;
- la définition systématique de la terminologie employée.

Pour de trop nombreuses copies, le jury a déploré :

- des schémas qui n'apportaient aucun éclairage sur le sujet abordé (petite et grande circulation) ;
- des développements hors sujet ;
- des connaissances insuffisantes et parfois erronées en biologie et microbiologie, au regard du niveau exigé du concours.

2-2 Constats sur la partie sciences médico-sociales

Le jury a apprécié :

- l'utilisation des annexes lorsqu'elles fondaient les réponses ;
- la présentation sous forme de tableau.

En revanche, le jury a déploré, dans de nombreuses copies :

- la recopie textuelle des articles de loi, voire la simple indication du numéro de l'article, sans analyse, sans structuration ni synthèse ;
- une simple liste sans aucune explication des réactions possibles des parents ;
- un défaut de repérage des mots-clés des questions, par exemple, le manque de définition de la prévalence avant le développement de cette partie.

2-3 Constats sur la forme

Le jury a apprécié des copies structurées de façon correcte : une introduction qui permet de situer les différents aspects traités ultérieurement, une conclusion qui ne se limite pas à la reprise d'arguments précédemment développés, des phrases de transition faisant état de liens de causalité sont attendues.

Dans de trop nombreuses copies, le jury a déploré :

- l'usage d'un vocabulaire ne relevant pas du registre scientifique ;
- une orthographe trop souvent déficiente ;
- une graphie difficilement lisible ;
- un usage abusif d'abréviations sans explication.

3 - CONSEILS DONNÉS AUX CANDIDATS

Le jury invite les candidats à prendre conscience du niveau universitaire du concours, qui requiert des aptitudes aussi bien en sciences médico-sociales qu'en biologie et microbiologie. De même, les caractéristiques du public auquel ils souhaitent s'adresser, nécessitent une transmission structurée des savoirs, laquelle doit leur permettre d'établir des liens de causalité nécessaires à la compréhension des concepts, d'argumenter leur pratique, tant au fil des périodes de formation en entreprise que de leur exercice professionnel à venir.

Il est également vivement recommandé aux candidats de rédiger une introduction générale du devoir ainsi qu'une conclusion. L'introduction initie le sujet et fait état du plan, il ne s'agit pas de développer les questions traitées en aval.

Il est conseillé de traiter les questions dans l'ordre dans lequel elles sont soumises. Les transitions entre les différentes parties du devoir seront établies dans un souci de cohérence. Dans ce sens, il s'agit de porter une attention soutenue à l'organisation de l'exposé.

Le jury attire l'attention particulière des candidats sur la forme de la copie : lisibilité de l'écriture, syntaxe correcte, orthographe, soin, numérotation respectant celle du sujet. L'utilisation d'un vocabulaire sociologique, technique et scientifique précis et adapté est vivement requise et justifie une relecture de l'ensemble du devoir pour vérifier l'orthographe.

Enfin le jury rappelle qu'il ne s'agit pas pour le candidat de faire état d'un ensemble de connaissances mais de cibler les éléments de réponse au regard des questions posées.

4 - ÉLÉMENTS DE CORRIGÉ

PARTIE BIOLOGIE

1. 1 Adaptation à la vie extra utérine de l'appareil cardio-vasculaire du nouveau-né

Après la naissance, les vaisseaux ombilicaux et les dérivations vasculaires du fœtus ne sont plus nécessaires. Les veines et les artères ombilicales se resserrent.

Lorsque la circulation pulmonaire devient fonctionnelle, la pression dans le cœur gauche augmente et elle baisse dans le cœur droit, ce qui entraîne la fermeture des dérivations pulmonaires. Le foramen ovale entre les deux oreillettes s'obstrue, le canal artériel permettant de contourner les poumons non fonctionnels en transférant le sang directement dans l'aorte dégénère.

A l'exception du foramen ovale, toutes ces structures circulatoires spéciales se ferment dans les 30 minutes qui suivent la naissance.

1. 2 Examen qui permet le diagnostic de la phénylcétonurie à la naissance

Cet examen est le test de Guthrie. C'est un examen sanguin à partir d'une goutte de sang prise au talon du nouveau-né et posée sur un support buvard.

On recherche le taux ou la présence d'un acide aminé, la phénylalanine, dans le sang. Dépistage systématique après 72 heures.

Cet examen est couplé avec d'autres recherches de maladies (hyperplasie congénitale des surrénales, hypothyroïdie, mucoviscidose, drépanocytose).

1. 3 Définition : maladie autosomale récessive, allèle, nucléotide

Maladie autosomale récessive :

Les autosomes sont les 22 chromosomes qui ne déterminent pas le sexe génétique (différents des chromosomes sexuels X et Y). Une maladie autosomale est donc une maladie de transmission héréditaire.

Une maladie autosomale récessive est portée par un gène récessif c'est-à-dire que ce gène doit être présent sur les deux chromosomes de la même paire pour pouvoir s'exprimer.

Allèle : les gènes qui codent pour le même trait (ou différentes formes que peut prendre un gène) et qui occupent le même locus de chromosomes homologues (identiques) sont appelés allèles.

Nucléotide

Unité de base des acides nucléiques (ARN ou ADN) composée :

- d'un sucre : désoxyribose dans l'ADN, ribose dans l'ARN ;
- d'une base azotée : cytosine, guanine, adénine, thymine (pour l'ADN), uracile (pour l'ARN) ;
- d'un groupement phosphate.

1. 4 Prévalence des maladies héréditaires dominantes

Prévalence : nombre de personnes atteintes par une maladie dans une population donnée.

Les maladies héréditaires proviennent plus souvent d'un état homozygote récessif que d'un état homozygote dominant ou hétérozygote car les gènes dominants létaux s'expriment toujours et que la grossesse se termine généralement par un avortement spontané. Les gènes mortels sont donc rarement transmis aux générations suivantes.

1. 5 Annotation des schémas des documents 1 et 2

Schéma 1 : aorte, valvules mitrales ou auriculo-ventriculaires gauches, valvules sigmoïdes, myocarde, péricarde, veine cave inférieure, valvules tricuspides ou auriculo-ventriculaires droites, veine cave supérieure.

Schéma 2 : ADN, histones, filament de chromatine, nucléosome, chromatide, chromosome.

PARTIE MICROBIOLOGIE

2. 1 Micro-organisme responsable de la toxoplasmose

Le micro-organisme est le *Toxoplasma gondii*.

T. gondii est un eucaryote unicellulaire, protozoaire.

Formation de kystes de résistance identique à celle des spores. (résistance à la dessiccation ou à l'absence d'éléments nutritifs).

Il peut y avoir trois formes parasitaires : végétative, kystique, oocyste.

La voie de contamination du toxoplasma est la voie digestive : entrée dans l'organisme en même temps que l'eau ou les aliments consommés.

Les oocystes sont présents sur les plantes ou la terre souillées par des déjections d'animaux (chats en particulier). De là, ils peuvent contaminer les aliments (lait cru, légumes mal lavés...), les mains ou l'eau de boisson, puis être ingérés. La présence des kystes dans la viande est fréquente. Lorsque la viande est consommée crue ou insuffisamment cuite, les kystes ne sont pas détruits et s'installent dans l'organisme hôte.

2.2 Risques encourus par le fœtus

Le risque de transmission du parasite augmente avec l'âge de la grossesse au moment de l'infection maternelle. Les manifestations cliniques de la toxoplasmose congénitale sont de gravité variable en fonction du moment de la transmission.

Contamination précoce

Les conséquences d'une telle contamination sont particulièrement graves : elles peuvent notamment entraîner la mort in utero ou dans les mois qui suivent la naissance, ou bien provoquer des retards psychomoteurs graves, liés à l'action du parasite sur la formation du système nerveux central (modifications de l'aspect et du volume du crâne par des calcifications intracrâniennes caractéristiques de la toxoplasmose congénitale, hydrocéphalie, macrocéphalie, dilatation ventriculaire). Au niveau neurologique, existence parfois de convulsions, d'hypertonie ou d'hypotonie, modification des réflexes, présence de troubles végétatifs ou encore de troubles oculaires.

Contamination tardive

Cas bénin : il est reconnu à la naissance de l'enfant. Ses conséquences sont de deux types : troubles oculaires et/ou neurologiques.

2.3 Moyens de prévention de cette pathologie

Mesures d'hygiène liées à la présence des chats :

- porter des gants lorsqu'on nettoie la litière du chat ;
- éviter le contact avec les chats si on est séronégative ;
- se laver les mains après avoir fait du jardinage.

Mesures hygiéno-diététiques :

- se laver les mains avant et après la préparation des aliments ;
- éviter la viande crue ou peu cuite, le lait non pasteurisé, les œufs crus, ne consommer que de la viande bien cuite (cuisson à plus de 67°C au cœur des viandes) ;
- laver et peler les fruits et légumes, avant de les consommer, avec de l'eau vinaigrée ; cuisson d'au moins une minute à 60°C pour les végétaux.

Contrôle systématique et suivi de la sérologie de la femme enceinte.
Antibiothérapie si sérologie positive détectée en cours de grossesse.

PARTIE SCIENCES MÉDICO-SOCIALES

3.1 Définir l'assistance médicale à la procréation et décrire les différentes méthodes autorisées en France actuellement ainsi que leurs indications.

L'A.M.P. est définie par l'article L.152-1 du Code de la Santé Publique comme "l'ensemble des pratiques cliniques et biologiques permettant la conception in vitro, le transfert d'embryons et l'insémination artificielle ainsi que toute technique, d'effet équivalent permettant la procréation en dehors du processus naturel".

Les techniques d'insémination artificielle

Elles consistent à injecter artificiellement le sperme plus ou moins préparé au moment de l'ovulation.

- avec sperme préparé : cette méthode est fréquemment utilisée pour la PMA des couples dont l'infertilité n'est pas mono causale (ce qui est le cas général).
- avec sperme congelé.

L'insémination artificielle permet d'éviter les problèmes liés à l'éjaculation, à la glaire, tout ce qui empêche les spermatozoïdes de bien circuler, et à la stérilité liée à la maladie.

Les techniques de fécondation in vitro

la FIVETE classique (FIV)

Après une stimulation importante et une surveillance dense du développement folliculaire, l'ovulation est déclenchée. Les ovocytes sont prélevés dans les follicules quelques heures avant leur libération naturelle, le plus souvent par ponction sous échographie, et par coéloscopie dans les cas difficiles.

Les ovocytes ainsi recueillis sont mis en présence de spermatozoïdes sélectionnés. Les ovocytes fécondés sont cultivés. In vitro les meilleurs d'entre eux sont implantés dans l'utérus et les autres sont cultivés encore quelques jours avant d'être congelés s'ils ont une chance significative de survie.

La Fécondation in vitro (FIV) permet de contourner les problèmes liés à l'absence de rencontre entre ovule et spermatozoïdes. (ex : problèmes de trompes)

Les transferts d'embryon

Des embryons surnuméraires précédemment congelés sont décongelés et implantés. Méthode utilisée lors de l'impossibilité de rencontre des gamètes ou stérilité des deux conjoints.

3. 2 Décrire le processus et le cadre légiférant l'accès à une de ces méthodes.

Processus

Des entretiens sont réalisés pour vérifier la motivation, pour informer, rappeler la législation, décrire les techniques...

Temps de réflexion d'un mois après l'entretien.

Confirmation de la demande par écrit.

L'AMP, qui est très encadrée en France sur le plan législatif, est autorisée chez les couples mariés ou vivant en concubinage (de sexe différent) depuis plus de 2 ans, dès lors que la femme a l'âge d'avoir des enfants.

Conformément à la loi du 29 juillet 1994, un consentement doit être signé par les deux conjoints avant le début des tentatives. Il devra être renouvelé lors de chaque tentative.

La sécurité sociale rembourse quatre tentatives de FIV traditionnelle aux couples et jusqu'à six essais pour l'insémination. L'injection intra cytoplasmique de spermatozoïde est remboursée également.

Le Code de la Santé Publique impose la règle de l'anonymat quant au don et à l'utilisation des gamètes.

Insémination artificielle avec donneur

Concernant le don de sperme, il est important de souligner la notion du don de couple à couple, ce qui exclut l'insémination d'une femme seule ou post-mortem du conjoint.

Le couple receveur doit :

- se présenter avec un homme reconnu stérile ou avec un risque de transmission d'une maladie particulièrement grave ;
- avoir une bonne maturation psychologique en regard du don du sperme, exprimée par un consentement des deux partenaires ;
- rester anonyme ;
- respecter les principaux critères éthiques, morphologiques et sanguins dans le choix du donneur.

FIV

Embryon conçu avec des gamètes provenant d'au moins un des membres du couple.

Information sur le devenir des autres embryons.

Transfert d'embryon

Accueil d'embryon subordonné à une décision de l'autorité judiciaire.

3.3 L'annonce aux parents que leur nouveau-né est porteur d'une phénylcétonurie est toujours délicate.

Enumérer les réactions possibles des parents à cette annonce

Acceptation difficile :

- choc : parents non préparés, mal informés ;
- révolte, colère.

Remises en cause :

* objectif grossesse : un nouveau-né est source de joie et de promesses ;

* objectif parents : transmission narcissique.

Angoisse et culpabilité de l'avenir :

* avenir de l'enfant : durée de longévité, vie sociale, autonomie ;

* possibilité d'autres naissances avec handicap ou de transmission génétique aux descendants.

Questionnement :

* connaissance de la maladie, accès aux informations.

Peur de ne pas savoir, de ne pas être à la hauteur, de ne pouvoir financer les handicaps possibles...

Culpabilité par rapport aux comportements à risques pendant la grossesse, à la transmission génétique issue d'un parent ou l'autre...

ÉPREUVE D'ADMISSION

Durée : 6 heures ; coefficient : 2

Exploitation pédagogique d'un thème technologique

SUJET 1

Professeur de sciences et techniques médico-sociales en seconde professionnelle BEP carrières sanitaires et sociales, vous dispensez l'enseignement des techniques d'animation.

Dans le cadre d'un projet "Immersion en centres de loisirs", vous envoyez un groupe d'élèves dans un centre de loisirs de votre ville pendant cinq mercredis après-midi.

La municipalité a choisi le thème de « L'amitié entre les peuples »

Les élèves, en partenariat avec ce centre de loisirs, vont s'impliquer dans ce projet en réalisant avec les enfants âgés de 8 à 10 ans plusieurs affiches illustrant la chanson de Pierre PERRET "Lili".

Par ailleurs, dans le cadre des techniques de prévention et de sécurité, vous consacrez une séance à la conduite à tenir dans le cas d'un enfant présentant une épistaxis spontanée.

En salle de préparation :

- réaliser une affiche, justifier l'intérêt de la chanson de Pierre PERRET dans le cadre de ce projet ;
- planifier la séquence relative au projet de réalisation des affiches ;
- préparer la stratégie pédagogique et l'évaluation de la dernière séance avec les enfants ;
- préparer la réalisation du soin d'une épistaxis spontanée.

Devant le jury :

Dans un premier temps :

- présenter votre réalisation d'affiche et justifier l'intérêt de cette chanson ;
- réaliser le soin d'une épistaxis spontanée.

Un membre du jury jouera le rôle de la victime.

Dans un deuxième temps :

- présenter et justifier la planification de la séquence relative au projet de réalisation des affiches ;
- présenter et justifier la stratégie pédagogique et l'évaluation de la dernière séance avec les enfants.

Vous disposez de 4h30 en salle de préparation et d'1h30 devant le jury.

Devant le jury, environ 10 minutes seront consacrées à vos réalisations pratiques (premier temps), 35 minutes à exposer l'exploitation pédagogique que vous préconisez (deuxième temps), les 45 dernières minutes à un entretien avec le jury.

Parole de la chanson Lily
(Pierre PERRET)

On la trouvait plutôt jolie, Lily
Elle arrivait des Somalies Lily
Dans un bateau plein d'émigrés
Qui venaient tous de leur plein gré
Vider les poubelles à Paris
Elle croyait qu'on était égaux Lily
Au pays de Voltaire et d'Hugo Lily
Mais pour Debussy en revanche
Il faut deux noires pour une blanche
Ça fait un sacré distinguo
Elle aimait tant la liberté Lily
Elle rêvait de fraternité Lily
Un hôtelier rue Secrétan
Lui a précisé en arrivant
Qu'on ne recevait que des Blancs

Elle a déchargé des cageots Lily
Elle s'est tapé les sales boulots Lily
Elle crie pour vendre des choux-fleurs
Dans la rue ses frères de couleur
L'accompagnent au marteau-piqueur
Et quand on l'appelait Blanche-Neige Lily
Elle se laissait plus prendre au piège Lily
Elle trouvait ça très amusant
Même s'il fallait serrer les dents
Ils auraient été trop contents
Elle aima un beau blond frisé Lily
Qui était tout prêt à l'épouser Lily
Mais la belle-famille lui dit nous
Ne sommes pas racistes pour deux sous
Mais on veut pas de ça chez nous

Elle a essayé l'Amérique Lily
Ce grand pays démocratique Lily
Elle aurait pas cru sans le voir
Que la couleur du désespoir
Là-bas aussi ce fût le noir
Mais dans un meeting à Memphis Lily
Elle a vu Angela Davis Lily
Qui lui dit viens ma petite sœur
En s'unissant on a moins peur
Des loups qui guettent le trappeur
Et c'est pour conjurer sa peur Lily
Qu'elle lève aussi un poing rageur Lily
Au milieu de tous ces gugus
Qui foutent le feu aux autobus
Interdits aux gens de couleur

Mais dans ton combat quotidien Lily
Tu connaîtras un type bien Lily
Et l'enfant qui naîtra un jour
Aura la couleur de l'amour
Contre laquelle on ne peut rien
On la trouvait plutôt jolie, Lily
Elle arrivait des Somalies Lily
Dans un bateau plein d'émigrés
Qui venaient tous de leur plein gré
Vider les poubelles à Paris.

SUJET 2

Professeur de sciences et techniques médico-sociales en seconde professionnelle BEP carrières sanitaires et sociales, vous dispensez l'enseignement des techniques professionnelles.

A l'occasion du Téléthon, vous recevez, pour un après-midi, dans le réfectoire du lycée, un groupe d'enfants âgés de 4 à 6 ans. Cette animation est réalisée dans le cadre d'un partenariat avec l'Institut d'Education Motrice de la ville intégré dans une infrastructure scolaire. Quelques enfants du groupe sont déficients moteurs.

L'animation a pour objectif l'accueil, l'installation des enfants et la présentation de spectacles de marionnettes à doigts par petits groupes d'enfants.

En amont de cet après-midi, vous consacrez une séance de techniques de soins d'hygiène et de confort au lavage du visage et des mains de l'enfant. Les élèves pourront ainsi aider les enfants lors du goûter prévu après l'animation.

En salle de préparation :

- réaliser un modèle de marionnettes à doigts, justifier le choix du thème et du modèle retenus ;
- planifier la séquence relative à la préparation et à la réalisation des spectacles de marionnettes à doigts ;
- préparer la stratégie pédagogique de la séance consacrée à l'aide au lavage du visage et des mains du jeune enfant ;
- prévoir les modalités et les critères d'évaluation de l'intervention des élèves lors de l'aide apportée aux enfants déficients moteurs au moment du lavage des mains ;
- préparer la démonstration d'aide au lavage des mains du jeune enfant (cas particulier : enfant assis, ne pouvant se mettre debout).

Devant le jury :

Dans un premier temps :

- présenter votre modèle de marionnettes à doigts réalisé, justifier le thème et le modèle retenus ;
- réaliser la démonstration de l'aide au lavage des mains de l'enfant non autonome assis.

Un membre du jury tiendra le rôle de l'enfant.

Dans un deuxième temps :

- présenter la planification de la séquence relative à la préparation et à la réalisation des spectacles de marionnettes à doigts ;
- présenter et justifier la stratégie pédagogique de la séance consacrée à l'aide au lavage du visage et des mains du jeune enfant ;
- justifier les modalités et les critères retenus pour l'évaluation de l'intervention des élèves lors de l'aide apportée aux enfants déficients moteurs au moment du lavage des mains.

Vous disposez de 4h30 en salle de préparation et d'1h30 devant le jury.

Devant le jury, environ 15 minutes seront consacrées à la présentation du modèle de marionnettes à doigts avec justification du thème et modèle retenus et à la démonstration de l'aide au lavage des mains de l'enfant non autonome (premier temps), 30 minutes à exposer les exploitations pédagogiques (deuxième temps), les 45 dernières minutes à un entretien avec le jury.

Exploitation pédagogique d'un thème technologique

SUJET 3

Vous enseignez en CAP petite enfance et dispensez les techniques professionnelles en terminale. Dans le cadre d'un partenariat avec un centre de loisirs, vous participez avec vos élèves à un après-midi récréatif ayant pour thème la confection d'animaux sauvages articulés. Cette activité fait suite à une visite, par les enfants, du zoo de la ville. Les enfants sont âgés de 4 à 6 ans.

Par ailleurs, dans le cadre des techniques professionnelles de soins d'hygiène et de confort, vous abordez la séquence sur la toilette du nourrisson. Vous consacrez, dans cette séquence, une séance sur la toilette du visage du nourrisson.

En salle de préparation :

- réaliser un modèle d'animal articulé et justifier les intérêts de cette activité pour les enfants ;
- planifier la séquence relative à la toilette du nourrisson ;
- concevoir la stratégie pédagogique de la séance sur la toilette du visage du nourrisson ;
- rédiger la grille d'évaluation de cette technique ;
- préparer la démonstration de la toilette du visage du nourrisson.

Devant le jury :

Dans un premier temps :

- présenter le modèle d'animal articulé ;
- expliquer les intérêts de cette activité pour les enfants.

Dans un deuxième temps :

- réaliser la démonstration de la toilette du visage du nourrisson ;
- présenter la planification de la séquence relative à la toilette du nourrisson ;
- justifier la stratégie pédagogique de la séance sur la toilette du visage du nourrisson ;
- présenter et justifier la grille d'évaluation retenue.

Vous disposez de 4h30 en salle de préparation et d'1h30 devant le jury.

Devant le jury, environ 10 minutes seront consacrées à la présentation du modèle d'animal articulé et à la justification des intérêts de cette activité pour les enfants (premier temps), 35 minutes à exposer l'exploitation pédagogique et à réaliser la toilette du visage du nourrisson (deuxième temps), les 45 dernières minutes à un entretien avec le jury.

SUJET 4

Professeur de sciences et techniques médico-sociales, vous dispensez l'enseignement des techniques professionnelles en seconde professionnelle BEP carrières sanitaires et sociales.

Dans ce cadre, vous travaillez en partenariat avec le centre social du quartier de l'établissement dans lequel vous exercez.

Vous préparez un après-midi d'animation à l'attention de jeunes adolescents fréquentant le centre.

Il s'agit de les sensibiliser à différents thèmes : environnement et propreté, nuisances sonores, addictions. Outre une exposition à base d'affiches, la projection d'un documentaire, un goûter débat, vous envisagez l'élaboration d'un jeu sur les nuisances sonores.

Par ailleurs, dans le cadre de l'enseignement des techniques de prévention et sécurité, vous prévoyez une séance sur la conduite à tenir en cas de malaise d'une personne (la victime respire mais ne répond pas).

En salle de préparation :

- préparer la démonstration de la conduite à tenir dans le cas d'un malaise où la victime respire mais ne répond pas ;
- réaliser un jeu sur les nuisances sonores utilisable avec de jeunes adolescents, rechercher les intérêts de celui-ci pour ce public ;
- préparer la séance pédagogique consacrée à la réalisation de ce jeu avec vos élèves et l'évaluation de cette séance ;
- situer cette séance au sein de la séquence.

Devant le jury :

Dans un premier temps :

- présenter le jeu et justifier ses intérêts pour de jeunes adolescents ;
- réaliser la démonstration en temps réel de la conduite à tenir dans le cas d'un malaise où la victime respire mais ne répond pas.

Un membre du jury jouera le rôle de la victime.

Dans un deuxième temps :

- présenter et justifier la stratégie pédagogique et l'évaluation de la séance consacrée à la réalisation du jeu ;
- situer la place de cette séance au sein de la séquence.

Vous disposez de 4h30 en salle de préparation et d'1h30 devant le jury.

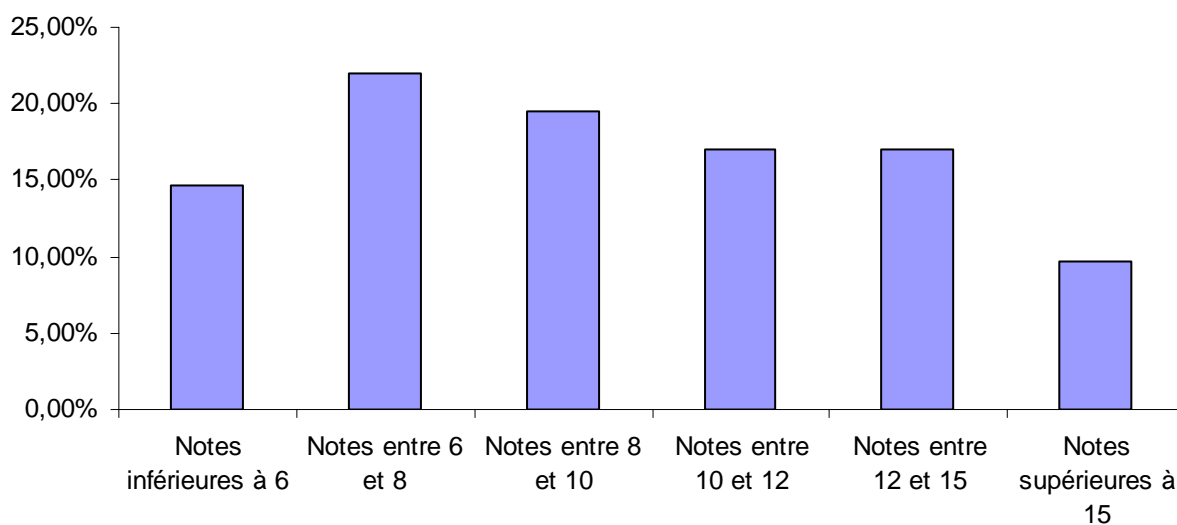
Devant le jury, environ 15 minutes seront consacrées à vos réalisations pratiques (premier temps), 30 minutes à exposer l'exploitation pédagogique que vous préconisez (deuxième temps), les 45 dernières minutes à un entretien avec le jury.

CA PLP Interne

1 - RÉSULTATS

- Moyenne générale de l'épreuve 9,72/ 20

- Répartition des notes



- Pourcentage des notes supérieures ou égales à 10 43,9%

- Meilleure note de l'épreuve 18,25 / 20

2- COMMENTAIRES RELATIFS A L'ÉPREUVE D'ADMISSION

L'épreuve a une durée totale de six heures. Elle se décompose en 4h30 de préparation et 1h30 devant le jury.

Pour cette session 2010, devant le jury, 45 minutes ont été consacrées aux réalisations pratiques et à l'exploitation pédagogique puis 45 minutes à l'entretien.

Au cours de cet entretien, le candidat est amené à exposer des connaissances scientifiques et technologiques liées au sujet ainsi que des connaissances liées à la filière.

3- REMARQUES ET OBSERVATIONS DU JURY

3-1 Structure des sujets de la session 2010

Chaque sujet comportait :

- deux réalisations pratiques : la première est réalisée en salle de préparation, présentée et commentée au jury ensuite. La seconde est mise en œuvre et justifiée devant le jury : elle est effectuée en temps réel.
- la présentation de la démarche pédagogique choisie dans le cadre d'une séquence et/ou d'une séance pédagogique à développer ;
- la proposition de l'évaluation ;
- la justification de l'activité pour le public concerné.

3-2 Constats du jury

Le jury a apprécié chez certains candidats :

- l'aptitude au dialogue, à la remise en cause des choix initiaux, l'emploi d'une terminologie précise scientifique et pédagogique.
- la pertinence des supports relatifs aux activités socio-éducatives et leur adéquation avec les caractéristiques des publics ciblés (enfants âgés de 4 à 10 ans, enfants handicapés, jeunes adolescents).
- des pré-requis, des objectifs clairement formulés (en verbes d'action) et adaptés aux compétences attendues des élèves de la section et du niveau concernés.
- la maîtrise des techniques de prévention et de sécurité actualisée, argumentée par des savoirs associés ciblés.
- la proposition d'une stratégie pédagogique réalisable, la mise en évidence d'un enchaînement logique afin d'articuler les séances au sein d'une séquence.
- la progression de la séquence tenant compte de la transversalité des enseignements et du travail en équipe.
- l'identification dans les séances, des consignes données aux élèves et du rôle de l'enseignant.
- la présentation de supports écrits, même non finalisés.
- la capacité à se positionner comme enseignant lors des démonstrations.
- une justification pertinente dépassant la simple description d'un geste ou d'un choix.
- l'aptitude à gérer les émotions.
- l'aptitude à s'organiser dans le temps imparti et à s'adapter aux conditions matérielles.
- une présentation claire et structurée de l'exposé du candidat.
- l'aptitude à favoriser l'ouverture culturelle des élèves au travers de leurs propositions.

3-3 Conseils aux candidats

Afin de se préparer à cette épreuve, le jury conseille aux candidats :

- de prévoir une tenue professionnelle adaptée aux pratiques de soins d'hygiène ;
- d'effectuer un stage au sein de différentes structures médico-sociales (lieux des formations en entreprise des élèves) afin d'actualiser les techniques professionnelles ;
- de connaître la réglementation des périodes de formation en entreprise et des évaluations certificatives (contrôle en cours de formation, épreuves ponctuelles) ;
- d'étudier le référentiel des diplômes et de se renseigner sur le volume horaire dévolu à chacun des enseignements relevant de la compétence d'un PLP de sciences et techniques médico-sociales ;
- de s'informer sur l'évolution des institutions, des structures d'accueil et des prestations ;
- de lire attentivement le sujet et prendre en compte chacun des éléments du sujet.

4- ÉLÉMENTS DE CORRIGÉ

Sujet 1

Partie pratique

Le jury attendait :

- la réalisation d'un soin d'urgence d'épistaxis spontanée sur un enfant de 8-10 ans, avec un repérage des gestes essentiels, une rapidité d'intervention et une communication adaptées à la situation.
- la présentation originale et soignée, d'une affiche en lien avec la chanson du sujet.
- une création originale et soignée en lien avec la chanson.

Partie pédagogique

Le jury attendait :

- une présentation cohérente de la séquence : proposition de calendrier incluant les éléments du sujet (5 mercredis après-midi), une réflexion sur l'enchaînement des séances, une prise en compte du groupe classe ;
- une présentation du déroulement chronologique de la séance avec des objectifs réalistes, des pré-requis identifiés, un exposé clair des mises en activités des élèves et des consignes données, les rôles du professeur durant cette séance ;
- une évaluation de la séance avec l'identification de critères pertinents.

Au cours de l'entretien, le jury a apprécié :

- des connaissances scientifiques, technologiques et professionnelles actualisées ;
- des connaissances précises sur la filière sanitaire et sociale et les compétences d'un professeur de sciences et techniques médico-sociales.

Sujet 2

Partie pratique

Le jury attendait :

- la réalisation d'un modèle de marionnette à doigt en lien avec l'âge de l'enfant ;
- la justification du thème et du modèle retenus ;
- la démonstration d'aide au lavage des mains du jeune enfant non autonome en respectant ses besoins d'autonomie et de communication ;
- l'utilisation d'un matériel usuel (lavabo, chaise, eau courante...).

Partie pédagogique

Le jury attendait :

- une séquence planifiée dans le temps et dans le cursus de formation de l'élève de seconde ;
- des objectifs et des compétences clairement identifiés ;
- une séance d'aide au lavage du visage et des mains déclinée en lien avec les savoirs et identifiant les activités élèves/professeur ;
- l'élaboration d'une grille d'évaluation avec des critères conformes aux objectifs fixés.

Sujet 3

Partie pratique

Le jury attendait :

- un modèle d'animal sauvage articulé adapté aux enfants de 4 à 6 ans en lien avec le thème (visite du zoo) ;
- l'énoncé des intérêts (socialisation, développement de la motricité, de la créativité...) ;
- la démonstration de la toilette du visage du nourrisson en se positionnant en tant qu'enseignant devant des élèves.

Partie pédagogique

Le jury attendait :

- une présentation cohérente de la séquence relative à la toilette du nourrisson comprenant des objectifs réalistes, une justification pertinente de la planification de la séquence ;
- une justification de la stratégie mise en œuvre lors de la séance relative à la toilette du visage du nourrisson ;
- la présentation de la grille d'évaluation de cette séance ainsi que la justification des modalités et des critères.

Au cours de l'entretien, le jury a apprécié des connaissances scientifiques, technologiques et professionnelles actualisées en lien avec le sujet et des connaissances sur la filière sanitaire et sociale et les compétences d'un professeur de sciences et techniques médico-sociales.

Sujet 4

Partie pratique

Le jury attendait :

- la présentation d'un jeu sur les nuisances sonores et la justification de ses intérêts auprès d'un public de jeunes adolescents ;
- la démonstration en temps réel de la conduite à tenir dans le cas d'un malaise où la victime ne répond pas, avec un positionnement en tant qu'enseignant.

Partie pédagogique

Le jury attendait :

- la présentation et la justification de la stratégie pédagogique de la séance consacrée à la réalisation du jeu avec des objectifs réalistes correctement formulés ;
- l'évaluation de cette séance (modalités, critères) et sa place au sein de la séquence.

Au cours de l'entretien, le jury a apprécié :

- des connaissances scientifiques, technologiques et professionnelles actualisées relatives au sujet ;
- des connaissances sur la filière sanitaire et sociale.

CONCLUSION GÉNÉRALE

La session 2010 du **CAPLP interne Sciences et techniques médico-sociales** présentait 20 postes pour le concours interne et 5 postes pour le CAER.

Le concours interne est extrêmement sélectif puisque 216 candidats ont été présents à l'épreuve d'admissibilité (pour 415 inscrits). L'absentéisme demeure important : 48% à l'épreuve d'admissibilité (il était de 43,8% à la session 2009).

Pour le concours interne, les 20 postes ont été pourvus ; pour le CAER, les 5 postes ont été pourvus.

Les deux épreuves qui composent le concours sont complémentaires pour apprécier les aptitudes des candidats.

L'épreuve d'admissibilité évalue les connaissances sur deux disciplines qui fondent les enseignements qui relèvent de la responsabilité des PLP STMS dans les formations sanitaires et sociales en lycées professionnels :

- les sciences médico-sociales impliquant une mise à jour et une culture juridique, sociologique, économique,
- les sciences biologiques nécessitant des connaissances bien structurées en biologie humaine, en microbiologie et en physiopathologie.

Trop de candidats négligent cette double exigence et ne préparent pas suffisamment les connaissances de base nécessaires à l'épreuve. La moyenne de l'épreuve reste faible 6,37 (4,21 en 2009).

L'épreuve d'admission est une épreuve à caractère pratique et pédagogique. Elle a pour but d'évaluer les compétences du candidat à situer et à conduire une activité pratique dans un contexte professionnel et à l'inclure dans les enseignements dont un professeur de Sciences et techniques médico-sociales peut avoir la responsabilité. Une bonne perception du fonctionnement des institutions est ici indispensable pour construire des activités et un enseignement adaptés aux finalités des sections concernées.

Les deux épreuves nécessitent un entraînement à la structuration et à la rédaction des connaissances, scientifiques et didactiques, assorti d'une bonne organisation de la réflexion et de qualités rédactionnelles et oratoires qui ne peuvent s'improviser le jour du concours.

Les candidats doivent se préparer dans la perspective des enseignements relevant du professeur de lycée professionnel en sciences médico-sociales et ne pas se limiter au BEP Carrières sanitaires et sociales.

Le jury félicite les candidats admis au CAPLP et au CAER et se réjouit de les compter bientôt comme futurs collègues.

Les candidats sont invités à lire attentivement la réglementation du concours interne pour la session à laquelle ils s'inscrivent.

Le jury tient à remercier Monsieur le Proviseur du lycée Marcel Cachin de Saint-Ouen ainsi que toute son équipe pour l'accueil et l'aide efficace apportés tout au long de l'organisation et du déroulement de ce concours qui a eu lieu dans d'excellentes conditions.

**ENSEIGNEMENTS ASSURÉS PAR LES PROFESSEURS
SCIENCES ET TECHNIQUES MÉDICO-SOCIALES
DE LYCÉE PROFESSIONNEL**

Les professeurs de Sciences et techniques médico-sociales de lycée professionnel enseignent, dans l'état actuel des diplômes existants ou renouvelés, en sections de BEP Carrières sanitaires et sociales, de CAP Petite enfance, en Mention complémentaire Aide à domicile, éventuellement en sections préparatoires au diplôme d'état d'aides soignants (1), d'auxiliaires de puériculture (1), d'aides médico-psychologiques (1), au diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale.

Ils sont compétents pour enseigner en baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale.

Les enseignements qu'ils assurent sont :

- les techniques professionnelles sanitaires et sociales (soins d'hygiène et de confort, aide aux activités motrices, prévention et sécurité, animation, acquisition et développement de l'autonomie), les techniques de décontamination, de désinfection et de stérilisation, appliquées au secteur sanitaire.

- les enseignements théoriques liés à ces techniques :

- * les sciences médico-sociales
- * la biologie humaine qui intègre l'hygiène, la prévention et des éléments de physiopathologie
- * la microbiologie générale et appliquée (2)
- * l'ergonomie, l'organisation et la qualité de service
- * la technologie des produits et des équipements se rapportant aux techniques.

- les enseignements professionnels (théoriques et pratiques) du baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale.

(1) s'ils possèdent les titres et l'expérience professionnelle requis par la réglementation.

(2) cet enseignement est associé aux techniques de décontamination, de désinfection et de stérilisation.

BIBLIOGRAPHIE

Il s'agit d'une bibliographie indicative et non exhaustive. Parfois redondante sur certains thèmes, elle peut cependant apporter des éclairages différents. Il sera néanmoins nécessaire d'effectuer un choix. Certains ouvrages sont d'un niveau universitaire, d'autres sont d'un niveau plus simple et peuvent parfois permettre une première approche du sujet.

Pour les sciences médico-sociales, les candidats pourront également se documenter au Réseau National Ressources en Sciences et Techniques Médico-Sociales (RNRSMS)

(Lycée Jean Jaurès - 280 avenue Jean Jaurès,
92290 CHATENAY MALABRY -tél.: 01 40 83 40 53-

Adresse électronique du RNRSMS @ac-versailles.fr site : <http://www.ac-créteil.fr/sms>)

LÉGISLATION ET ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Droit de la Sécurité sociale JJ. DUPEYROUX - Précis - Ed. DALLOZ

Droit de la Santé publique J. MOREAU D. TRUCHET - Mémento - Ed. DALLOZ

L'Aide sociale aujourd'hui, après la décentralisation, A. THEVENET - Ed ESF

Action et aide sociale E. ALFANDARI - Précis - Ed. DALLOZ

Les institutions et organismes sociaux VERDIER - Ed ESF

Santé publique DION, G.BRUCKER, D. FASSIN - Ed Ellipses

Manuel de santé publique LEVY, CAZABAN, DUFFOUR, JOURDAN - Ed MASSON

Les institutions sanitaires et sociales D.CECCALDI (manuel) - Ed. FOUCHER

Droit constitutionnel et institutions politiques B. JEANNEAU - Ed. DALLOZ

Droit administratif RIVERO - Précis - Ed. DALLOZ

Droit du travail G. LYON-CAEN, J. PELISSIER - Précis - Ed. DALLOZ

Droit du travail, RIVERO, J. SAVATRIER - Ed PUF - Collection Thémis

Droit Civil, 3. CARBONNIER - la famille- Ed PUF - Collection Thémis

Droit Civil, DUPONT DELESTRAINT - Ed. DALLOZ Capacité en droit

Choisir toujours les éditions les plus récentes et ajouter des revues.

BIOLOGIE

Manuel d'anatomie et de physiologie, S. H. NGUYEN - Institut de formation en soins infirmiers. Ed. LAMARRE

Anatomie et physiologie humaine, E. MARIEB - Ed. DE BOECK Université

Précis d'anatomie et de physiologie (texte et atlas), M. LACOMBE - Ed. LAMARRE

Précis de physiologie, A. CALAS, J.F. PERRIN, C. PLAS, P. VANNESTE- Ed. DOIN

Biologie humaine, J. FIGARELLA, M. ACHARD, N. PIERRE, P. BOURGOGNE- Ed. LANORE

Microbiologie, PRESCOTT, MORLEY, KLEIN, - Ed. DE BOECK Université

Cours de microbiologie générale A. MEYER, H. LECLERC, J. DEIANA, - Ed. DOIN

SCIENCES MÉDICO-SOCIALES

Pharmacie, J. CHALEON - Ed. MALOINE

Communication et réseaux de communication, R. MUCCHIELLI - Ed. ESF

Les bases de la communication humaine, MYERS - Ed. MAC GRAW HILL

Comment la parole vient aux enfants, BOYSSOU, BARDIES - Ed. Odile JACOB

Les crèches, F. DAVIDSON, P. MAGUIN - collection la vie de l'enfant - Ed. ESF

La commune et l'enfant, M.P. BELHOMME, N. GROS VERHEYDE, E. STROESSER, A. VANDENBROUCK - Les guides de l'action locale - Ed. FOUCHER

Elever un enfant handicapé, C. Délia CONTRADE - Ed ESF

Le vieillissement, R. LADISLAS - collection "La croisée des sciences" - Ed. CNRS - BELIN

Vieillesse et gérontologie : les bases physiologiques P.S. TIMIRAS, - Presses de l'université Ed MALOINE

Dossiers documentaires (adolescence, drogues et toxicomanies, le médicament ...) Ed. INSERM - NATHAN

Actualité et dossier en santé publique, trimestriel, (soins palliatifs et accompagnement, maladies et risques émergents, la santé des jeunes, santé et environnement,) - Documentation Française

TECHNIQUES SANITAIRES ET SOCIALES - ANIMATION

Médecine et soins infirmiers, A.SCHAFFER, N. MENCHE - Ed MALOINE

L'observation Aide soignante, M.O.RIOUFOL - Ed. MASSON

Fiches de soins T1 - les règles d'OR de l'aide soignant, M.O.RIOUFOL - Ed. MASSON

La toilette dévoilée M.A. DELOMEL, Ed. Seli Arslan

La personne âgée, rôle de l'aide soignant, BEAULIEU - Ed. MASSON

Préparation au CAFAD, J. GASSIER, C.MOREL HAZIZA - Ed. MASSON

Personnes âgées : une approche globale de soins par besoins, L. BERGER, D. MAILLOUX, POIRIER, collection Sciences Infirmières - Ed. MALOINE

Techniques de manutention, M. AUTISSIER - Ed. LAMARRE

Pratiques de l'ergonomie à l'hôpital, R.VILLATTE, C.GADBOIS, - INTEREDITIONS

Pratiquer... animation pour les personnes âgées, S. et J. CHOQUE - Ed. LAMARRE

La personne âgée n'existe pas, J. MESSY - Petite bibliothèque PAYOT

Enseigner la relation d'aide, CHALIFOUR - Ed. LAMARRE

Nouveaux cahiers de l'infirmière (N°5 Hygiène, ...) - Ed. MASSON

Hygiène et prévention des infections nosocomiales, M. GODART - Ed. MASSON

Guide de l'auxiliaire de puériculture, GASSIER, GEORGIN - Ed. MASSON

Fiches de jeux - Ed. FRANCA

Animation - collection de 0 à 7 ans -Ed. FLEURUS

L'animation de groupes de culture et de loisirs, E. LIMBOS - Ed ESF

L'animation (mensuel pratique de l'animation éducative, sociale, sportive et culturelle).

DÉFINITION DES EPREUVES

CAPLP CONCOURS INTERNE - SECTION SCIENCES ET TECHNIQUES MÉDICO-SOCIALES (arrêté du 7- 7- 2000 - JO du 29- 7- 2000)

A - Épreuve écrite d'admissibilité : Étude scientifique et technique.

Cette épreuve permet d'évaluer les connaissances du candidat :

- en biologie humaine et en microbiologie générale et appliquée ;
- en sciences médico-sociales.

La documentation scientifique et technique fournie au candidat peut comprendre notamment :

- des textes législatifs et réglementaires ;
- des schémas, des graphes, des fiches techniques ;
- des articles ou des extraits d'articles ou de banques de données ;
- des documents professionnels des secteurs sanitaire et social.

Il peut être demandé au candidat :

- d'expliciter ou de développer certains aspects inclus dans le dossier ;
- de conduire une analyse des solutions fournies ou de proposer des solutions ;
- d'exploiter la documentation donnée ;
- de mettre en valeur les points essentiels du sujet traité.

L'épreuve permet d'évaluer :

- le niveau et l'actualité des connaissances ;
- la pertinence des analyses conduites ou des solutions proposées ;
- l'aptitude à exploiter une documentation ;
- la pertinence des points clés identifiés ;
- la qualité des documents produits, la rigueur du vocabulaire technique ;
- la clarté et la rigueur de l'expression écrite et de la composition.

Durée de l'épreuve : six heures. Coefficient 1.

B - Épreuve d'admission : Exploitation pédagogique d'un thème technologique.

Cette épreuve permet d'évaluer les savoirs et savoir-faire caractéristiques des champs technologiques et des métiers correspondant à la discipline et de les exploiter à des fins d'enseignement.

Le sujet proposé nécessite la conception, l'organisation et/ou la mise en œuvre d'une activité de travaux pratiques.

Le candidat est conduit à :

- analyser, concevoir, organiser et/ou mettre en œuvre l'activité pratique demandée ;
- évaluer la qualité des résultats obtenus ;
- à partir de l'activité pratique définie, proposer une exploitation pédagogique se référant au programme d'une classe de certificat d'aptitude professionnelle, de brevet d'études professionnelles ou de baccalauréat professionnel précisée par le jury ; cette exploitation pédagogique peut comprendre une ou plusieurs séquences d'enseignement ; elle doit permettre au candidat de :
 - définir les objectifs de l'exploitation pédagogique qu'il propose ;
 - situer sa ou ses séquences d'enseignement dans la progression de l'année ;
 - justifier les choix pédagogiques retenus (cours, travaux pratiques, travaux dirigés, modes d'organisation et stratégies) pour atteindre les objectifs fixés ;
 - préciser les documents utilisés par le professeur, ceux qui sont remis aux élèves ainsi que les matériels et les équipements utilisés ;
 - indiquer les modalités d'évaluation prévues.

L'épreuve permet d'évaluer :

- la pertinence de l'organisation proposée ;
- la maîtrise des savoirs et savoir-faire caractéristiques du champ technologique et professionnel concerné ;
- le niveau de la réflexion pédagogique conduite par le candidat ;
- la connaissance des contenus d'enseignement et des finalités de la discipline et de la spécialité ;
- la qualité des documents techniques produits ;
- les qualités d'expression et de communication.

Durée de l'épreuve : six heures. Coefficient 2.

PROGRAMME PERMANENT DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DU CAPLP
Section sciences et techniques médico-sociales
Note du 3-5-2002
Sciences biologiques et médicales

1 - Biochimie et biologie moléculaire

- 1.1 Composition de la matière vivante.
- 1.2 Structure des bio molécules : protides, glucides, lipides, acides nucléiques.
- 1.3 Fonction des protéines : rôle structural, rôle catalytique, rôle immunitaire.
- 1.4 Éléments de bio-énergétique : oxydations cellulaires et production d'énergie, couplages énergétiques.
- 1.5 Bilans chimiques et énergétiques des principales voies métaboliques.
- 1.6 Génétique moléculaire
 - réplication de l'ADN.
 - transcription de l'ADN.
 - traduction protéique ; code génétique.
 - organisation du génome chez les procaryotes et les eucaryotes.

2 - Biologie humaine et physiopathologie

2.1 Biologie cellulaire

- structure et ultra structure cellulaires.
- rôle des organites cellulaires.
- le cycle cellulaire et sa régulation.
- l'organisation tissulaire et les principaux types de tissus.
- les dérèglements du fonctionnement de la cellule : les cancers.

2.2 Fonctions de nutrition

2.2.1 Milieu intérieur et sang : compositions et rôles

2.2.2 Cœur et circulation sanguine

- cœur : anatomie et histologie, automatisme cardiaque, révolution cardiaque, contrôle de l'activité du cœur.
- circulation dans les vaisseaux ; pression artérielle.
- maladies cardio-vasculaires : athérosclérose, infarctus du myocarde.
- prévention des maladies cardio-vasculaires.

2.2.3 Digestion et absorption intestinale

- organisation générale de l'appareil digestif.
- sécrétions digestives : rôles.
- motricité et transit.
- absorption intestinale et transport des nutriments.

2.2.4 Respiration

- organisation générale de l'appareil respiratoire.
- transport des gaz respiratoires par le sang.
- échanges gazeux pulmonaires et tissulaires.
- prévention des affections respiratoires.

2.2.5 Physiologie rénale

- organisation générale de l'appareil urinaire.
- anatomie et histologie du néphron.
- formation de l'urine.
- régulation de la composition et du volume des liquides extracellulaires.
- incontinence urinaire.

2.3 Fonctions de relation et d'information

2.3.1 L'appareil locomoteur

- le squelette : organisation générale.
- les muscles squelettiques : structure, ultra-structure et propriétés des fibres musculaires striées et des muscles squelettiques.
- la contraction musculaire.
- processus traumatiques et dégénératifs de l'appareil locomoteur.
- adaptation des gestes et des postures.

2.3.2 Système nerveux cérébro-spinal

- le tissu nerveux : structure, ultra-structure et propriétés du neurone et du nerf.
- transmission synaptique neuro-neuronique et neuro-musculaire.
- moelle et activité réflexe : tonus musculaire.
- fonctions sensorielles : vision, audition.
- fonctions motrices : motricité pyramidale et extra-pyramidale.
- hygiène du système nerveux.
- maladies neuro-dégénératives.

2.3.3 Système nerveux végétatif

- système nerveux végétatif afférent et efférent.
- médullosurrénales.
- réflexes végétatifs.

2.3.4 Système endocrinien

- mode d'action des hormones
- pancréas endocrine et régulation du métabolisme des glucides et des lipides ; diabète pancréatique.
- complexe hypothalamo- hypophysaire.

2.4 Maintien de l'intégrité de l'organisme : mécanisme de l'homéostasie

- rôle intégrateur du foie dans l'organisme.
- régulation de la glycémie.
- thermorégulation.

2.5 Transmission de la vie

2.5.1 Organisation de l'appareil génital.

2.5.2 Gamétogenèse.

2.5.3 Déterminisme neuro-hormonal de la physiologie sexuelle.

2.5.4 Fécondation.

2.5.5 Maîtrise de la reproduction.

2.5.6 Gestation et surveillance de la grossesse.

2.5.7 Éléments de génétique :

- hérédité autosomique et hérédité liée au sexe.
- aberrations chromosomiques et anomalies géniques.

2.5.8 Physiologie et pathologie néonatales

- caractéristiques anatomiques et physiologiques du nouveau-né.
- pathologies néo-natales : prévention.

3 - Immunologie

3.1 Tissus et cellules de l'immunité.

3.2 Immunité non spécifique

- barrières cutané-muqueuses, flore commensale.
- la réaction inflammatoire et la phagocytose.
- le complément.
- cytokines et cellules cytotoxiques non spécifiques.

3.3 Immunité spécifique

3.3.1 Immunité humorale

- les antigènes.
- les anticorps : diverses classes d'immunoglobulines solubles et membranaires ; rôle des anticorps ; origine des anticorps.
- la réaction antigène-anticorps : caractéristiques, principaux types.

3.3.2 Immunité à médiation cellulaire

- lymphocytes T
- cellules présentant l'antigène.
- médiateurs chimiques : cytokines et lymphokines.
- mode d'action des lymphocytes T cytotoxiques et des lymphocytes T auxiliaires.

3.3.3 Dysfonctionnements du système immunitaire

- les réactions d'hypersensibilité.
- les déficits immunitaires.

3.3.4 Applications médicales

- vaccination et sérothérapie.
- greffes et transplantation d'organes.

4 - Microbiologie générale et appliquée

4.1 Morphologie, structure, ultra-structure de la cellule bactérienne.

4.2 Physiologie bactérienne : nutrition et croissance, types respiratoires, sporulation.

4.3 Pouvoir pathogène des bactéries : virulence, toxines

4.4 Agents anti-microbiens

- agents physiques
- agents chimiques : désinfectants et antiseptiques, antibiotiques

4.5 Éléments de virologie

- structure et classification des virus
- infection virale

4.6 Les maladies infectieuses et leur prévention

4.6.1 Définition, épidémiologie, principales phases d'une maladie infectieuse

4.6.2 Méthodes et moyens de diagnostic

- 4.6.3 Prophylaxie générale : action au niveau des réserves d'agents pathogènes ; action au niveau des vecteurs de contamination, action au niveau de l'hôte réceptif.

Sciences médico-sociales

1 - Les institutions politiques, administratives et judiciaires

- Les institutions politiques : constitution de 1958, organisation des pouvoirs publics.
- L'organisation administrative :
 - . centralisation, déconcentration, décentralisation ;
 - . la région ;
 - . le département ;
 - . la commune ;
- Les institutions judiciaires.

2 - Environnement rural et urbain

- Données démographiques, sociologiques.
- Évolution, incidences sociales et politiques de la ville.

3 - Enfance et famille

- Données démographiques,
- Sociologie de la famille : structure, fonctions, évolution.
- Droit de l'enfance et de la famille : mariage, divorce, filiation, autorité parentale, adoption...

4 - Travail et emploi

- L'emploi : structure sociologique, actions et mesures en faveur de l'emploi.
- Le travail : contrat de travail, conventions collectives, santé et sécurité des travailleurs.

5 - La santé

- Notion de santé, éducation sanitaire, promotion de la santé et déterminants de l'état de santé des populations.
- Indicateurs de santé et état sanitaire de la France.
- Les altérations de la santé :
 - . la maladie : aspects psychologiques, sociologiques et économiques, différents critères de classification ;
 - . l'accident : aspects psychologiques, sociologiques et économiques, différents types, causes.
- Le système de santé en France :
 - . organisation des professions de santé, déontologie et éthique médicale, responsabilité médicale ;
 - . les structures administratives ;
 - . les équipements sanitaires ;
 - . la politique de santé : planification sanitaire, prévention générale et spécifique (maladies à incidence sociale, accidents, handicaps) ;
- Économie de la santé : dépenses de santé, facteurs de consommation, maîtrise des dépenses de santé.

6 - Spécificité de certaines catégories de population et réponses institutionnelles

6.1 Caractéristiques des catégories de population

- L'enfant :
 - . développement psychomoteur, intellectuel, affectif, social ;
 - . problèmes médico-sociaux (prématurité, troubles du comportement, éléments de pathologie, maltraitance).
- L'adolescent :
 - . caractéristiques physiologiques et psychologiques ;
 - . conduites à risque (MST, toxicomanies licites et illicites, suicide, délinquance, violence, échec scolaire...).
- La femme enceinte :
 - . caractéristiques physiologiques et psychologiques de la femme enceinte, accouchement sous X ;
 - . hygiène et surveillance ;
 - . maîtrise de la reproduction, interruption volontaire de grossesse, procréation médicalement assistée.
- La personne âgée :
 - . données démographiques, autonomie ;
 - . le vieillissement : caractéristiques, facteurs de longévité, incidences économiques et sociales.
- Les personnes handicapées :
 - . différents types et causes ;
 - . aspects psychologiques et sociologiques.
- Les exclus :
 - . caractéristiques et facteurs d'exclusion.

6.2 Réponses institutionnelles

6.2.1 Réponses institutionnelles générales.

- Les services sociaux, les centres sociaux, les structures associatives.

6.2.2 Réponses institutionnelles spécifiques : prévention, prise en charge sociale et médico-sociale.

- L'enfant, l'adolescent, la famille :
 - . établissements et services assurant l'accueil et la garde de l'enfant ;
 - . le service de protection maternelle et infantile ;
 - . le service d'aide sociale à l'enfance ;

- . la protection de l'enfance en danger ;
- . les prestations familiales ;
- . l'institution scolaire ;
- . le service de promotion de la santé en faveur des élèves ;
- . le centre de planification et d'éducation familiale.
- La personne âgée :
 - . les structures destinées aux personnes âgées (d'hébergement et de maintien à domicile) ;
 - . les revenus.
- Les personnes handicapées :
 - . prévention des handicaps : primaire, secondaire et tertiaire ;
 - . insertion et intégration ;
 - . les structures de prise en charge ;
 - . les structures pour adultes handicapés ;
 - . les structures pour enfants handicapés ;
 - . les revenus et prestations sociales.
- Les exclus :
 - . prévention, politique de lutte contre l'exclusion.

7 - L'action sociale

7.1 Les systèmes de protection sociale

- Systèmes de protection sociale français :

- . la sécurité sociale ;
- . l'aide sociale ;
- . la mutualité ;
- . l'assurance ;
- . l'indemnisation du chômage.

- Systèmes de protection sociale européens.

7.2 Politique d'action sociale

- Actions sociales de l'État et des collectivités territoriales.
- Actions sociales du secteur associatif.

Technologie et ergonomie

1 - Techniques de soins, d'hygiène corporelle et de confort (nourrisson, jeune enfant, personne âgée et personne handicapée) : habillage, change, toilette, installation, aide au déplacement, prise des repas.

2 - Techniques de prévention, de sécurité et de secourisme

Conduite à tenir en cas de :

- plaie ;
- brûlure ;
- chute ;
- hémorragie ;
- introduction de corps étrangers, absorption de produits toxiques ;
- hypothermie, hyperthermie ;
- malaises ;
- altération des fonctions vitales.

3- Techniques éducatives et d'animation

- fabrication d'éléments supports d'activités socio-éducatives et de loisirs
- techniques de jeux et de loisirs :
 - . jeux individuels, jeux de groupe ;
 - . récits, contes ;
 - . commentaires de vidéos, de films ;
 - . chants, expression musicale, expression corporelle ;
 - . activités manuelles ;
 - . activités extérieures.
- techniques d'animation :
 - . élaboration de projets d'activités ;
 - . modes d'animation ;
 - . conduite de débats.

4 - Réglementation régissant les établissements d'accueil

5 - Compétence des personnels

6 - Ergonomie

La présente note abroge et remplace à compter de la session 2003 des concours, le programme de la section sciences et techniques médico-sociales, qui était défini par la note du 3 septembre 1991, publiée au B.O. spécial n° 8 du 12 septembre 1991 (p.125 à 128) pour le concours externe, et par la note du 2 septembre 1991, publiée au B.O. spécial n° 8 du 12 septembre 1991 (p. 145 à 148) pour le concours interne.
